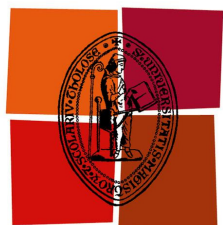


Lundi 8 décembre 2008

Pôle de Recherche et  
d'Enseignement Supérieur  
[www.univ-toulouse.fr](http://www.univ-toulouse.fr)



Université  
de Toulouse

## **IUT : ENTRÉE EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS (LRU)**

**Les Présidents et Directeurs  
fondateurs du PRES « Université de Toulouse »  
rappellent leur engagement pour les IUT**

Le Président du PRES « Université de Toulouse », les Présidents et Directeurs des quatre universités et des deux écoles fondatrices du PRES, réunis le 5 décembre 2008, rappellent solidairement leur attachement pour les instituts universitaires technologiques (IUT).

La qualité des formations universitaires technologiques qu'ils dispensent ainsi que leur professionnalisation contribuent indéniablement à leur succès auprès des milieux professionnels, comme auprès des étudiants.

Les signataires rappellent également leur **engagement pour le développement de ces IUT** que la mise en œuvre, en janvier prochain, de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) ne remet pas en cause, bien au contraire.

Conformément à l'engagement qu'ils ont pris lors de la Conférence des Présidents d'Universités (CPU) du 4 décembre dernier, les présidents des trois universités toulousaines qui ont des IUT sous leur responsabilité **maintiendront les moyens 2009** de ces établissements. Ils travailleront avec leurs directeurs d'IUT pour **élaborer – ensemble – une charte des bonnes pratiques incluant le principe d'un contrat d'objectifs et de moyens.**

**CONTACT PRESSE**

Elodie Hartmann - Service Communication et Relations Publiques  
Tél. 05 61 14 93 45 - Télécopie : 05 61 14 80 20 - Courriel : [communic@univ-toulouse.fr](mailto:communic@univ-toulouse.fr)